



[CLIQUEZ ICI
POUR DÉCOUVRIR L'ÉTUDE](#)

Paris, le 8 octobre 2019 - Alors que la France est en proie à l'un des mouvements de désindustrialisation les plus marqués de tous les pays de l'OCDE et à une perte notable de savoir-faire industriel, l'Institut Montaigne souhaite, avec le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI), restaurer les conditions du "travailler et du produire" en France afin de revitaliser le tissu productif de nos territoires. Pour ce faire, nous proposons ensemble un choc de compétitivité au service de la reconquête de notre base productive.

L'étude [Taxes de production : préservons les entreprises dans les territoires](#), fondée sur une modélisation économique réalisée par le cabinet Asterès, recommande un allègement des taxes de production pesant sur les entreprises, grâce à un effort équitablement partagé entre les acteurs publics, les entreprises et les ménages.

"La France souffre d'un retard d'investissement dans le numérique, la robotique, l'IA et la transition énergétique. Les impôts de production portent une immense part de responsabilité dans ce problème. Raison pour laquelle la suppression d'une partie de ces impôts doit constituer une priorité de la politique économique."

Nicolas Bouzou, économiste et essayiste, fondateur du cabinet Asterès.

"On ne réinstallera pas d'usines dans nos territoires sans s'attaquer à la fiscalité de production qui ronge depuis des années les marges industrielles des PME et des ETI, dissuade l'investissement productif, rogne le ROI du secteur manufacturier et handicape très lourdement la montée en gamme de l'industrie française."

Alexandre Montay, délégué général du METI.

"Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2020, en cours de discussion, arrive à point nommé pour repenser tout ce pan de la fiscalité française, le plus susceptible d'avoir un impact sur la compétitivité et la capacité à investir de nos entreprises."

Victor Poirier, directeur des publications de l'Institut Montaigne.

Exception française... La fiscalité de production représente 10 % des recettes fiscales de l'Etat, contre 2 % en Allemagne. La France se distingue ainsi de ses voisins européens par le niveau important de sa fiscalité de production (2ème de l'Union européenne, derrière la Suède). Si la fiscalité de consommation augmente le prix de l'ensemble des biens vendus en France, la fiscalité de production provoque une augmentation des prix des biens produits en France uniquement et les pénalise dans la compétition internationale. Ces différences font que la fiscalité de production **handicape la compétitivité des entreprises françaises**.

Frein à l'investissement et au développement industriel. La fiscalité de production, ensemble des impôts et taxes s'appliquant sur les facteurs de production (capital comme travail) et sur la valeur ajoutée, crée une **désincitation à investir, nocive pour la compétitivité des entreprises, tout particulièrement pour le secteur industriel** : à chiffre d'affaires égal, une entreprise industrielle paie en moyenne 10 % de fiscalité de production de plus qu'une entreprise de services. Au lieu d'investir, les entreprises utilisent leurs bénéfices dans d'autres buts, comme augmenter les dividendes, moins taxés aujourd'hui.

ETI, PME : premières victimes de cette fiscalité. Les ETI et PME industrielles, qui utilisent largement les facteurs travail et capital, sont particulièrement pénalisées par ce régime de taxation. Leur taille hybride ne leur permet ni de bénéficier d'exemptions comme les TPE, ni d'absorber ces coûts à travers des techniques d'optimisation fiscale comme les grandes entreprises. Lorsqu'on ajoute à cela les **incertitudes liées à la taxe foncière**, peu prévisible puisque ses taux sont revotés chaque année par les collectivités, il s'avère que la **fiscalité de production locale** peut également être nuisible aux ETI industrielles et **renforcer les inégalités territoriales** entre différents départements.

Focus chiffré sur les ETI

Alors qu'elles représentent 23 % du PIB industriel, les ETI supportent :

- 47 % de la cotisation foncière des entreprises ;
- 63 % de la contribution sociale de solidarité des sociétés ;
- 52 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de l'industrie.

Le modèle développé par le cabinet Asterès pour cette étude montre la toxicité de la fiscalité de production pour les ETI industrielles par rapport aux autres types de fiscalité :

- augmenter d'un point la part de cette fiscalité dans la fiscalité d'entreprises **au détriment de la fiscalité directe leur fait perdre 0,2 % de chiffre d'affaires** ;
- augmenter d'un point la part de cette fiscalité **au détriment de la fiscalité de consommation leur en fait perdre 2,5 %**.

Les propositions de l'Institut Montaigne pour soutenir notre tissu productif : pour une répartition équitable de l'effort

Reconquérir la base productive française nécessite une refonte et un rééquilibrage des taxes de production. Dans la lignée du rapport [ETI : taille intermédiaire, gros potentiel](#) publié en janvier 2018 par l'Institut Montaigne et le METI, cette nouvelle étude recommande de diminuer la fiscalité de production de l'ordre de **15,2 milliards d'euros** pour 2020 en agissant sur les trois composantes fiscales les plus nocives pour les entreprises produisant et investissant sur notre territoire, à travers :

- une **baisse de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties**, soit **6,5 milliards d'euros**, avec une compensation de la baisse des recettes des collectivités par des dotations directes de l'Etat ;
- la **suppression des fiscalités sectorielles de production (4,9 milliards)** ;
- la **suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (3,8 milliards)**.

La politique fiscale ainsi menée en faveur de la compétitivité, de l'investissement et de l'emploi serait financée par des efforts équilibrés entre les entreprises, les consommateurs et la puissance publique, Etat et collectivités territoriales.

- **Les consommateurs participeraient à l'effort productif à hauteur de 4,4 milliards d'euros.** Une hausse de 0,5 point des différents taux de TVA implique une hausse de recettes fiscales de 5,3 milliards d'euros, répartis entre les consommateurs et les entreprises. En l'occurrence, 80 % de la hausse de TVA devrait se répercuter en hausse des prix et 20 % en baisse des marges et coûts des entreprises. Les consommateurs assumeraient ainsi 4,4 milliards d'euros d'effort et les entreprises 900 millions d'euros. Comme l'a montré le modèle économétrique européen, la politique fiscale la plus efficace économiquement repose sur une baisse de la fiscalité de production assortie d'une hausse de la fiscalité de consommation.
- **Les entreprises seraient mises à contribution à hauteur de 5,3 milliards d'euros. L'effet mécanique de la baisse de fiscalité de production induirait une recette fiscale supplémentaire de 2,3 milliards d'euros**, en l'état actuel du fonctionnement de l'IS qui rapporte à l'État 15 % du résultat net cumulé des entreprises installées en France (une fois les niches fiscales et les différents taux d'IS pris en compte). La hausse de 0,5 point des taux de TVA serait assumée à hauteur de 900 millions d'euros par les entreprises réduisant leurs marges et leurs coûts. Enfin, 2,1 milliards d'euros seraient demandés aux entreprises via trois leviers : une baisse de la déductibilité des intérêts d'emprunts, une réduction des exonérations territoriales et une baisse des aides publiques aux PME, comptabilisées dans "Effort financier en faveur des PME".
- **L'État et les collectivités complèteraient le bouclage de la mesure à hauteur de 5,5 milliards d'euros** de façon privilégiée par une baisse des dépenses publiques ou un endettement temporaire ; en attendant que les effets de la réforme ne jouent à plein, et que le regain d'activité ne vienne compenser la baisse initiale des recettes publiques.

**CLIQUEZ ICI
POUR DÉCOUVRIR L'ÉTUDE**

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).

Contact presse : Claire Lemoine, chargée de communication
06 66 43 91 10 - clemoine@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne :

Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 5,7 millions d'euros (estimation 2018). À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.